

BVGer E-188/2012 vom 31. Januar 2012

Bundesverwaltungsgericht, 2012-01-31, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-188_2012

FR: TAF E-188/2012 du 31 janvier 2012

IT: TAF E-188/2012 del 31 gennaio 2012

Regeste

Renvoi et exécution du renvoi (recours réexamen)

Erwägungen

E. 1

Dans la mesure où il est recevable, le recours est rejeté, au sens des considérants.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais de procédure. La demande de dispense de l'avance de frais est sans objet.

E. 3

Il n'est pas alloué de dépens.

E. 4

Le présent arrêt est adressé à la recourante, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. La présidente du collège : La greffière : Jenny de Coulon Scuntaro Astrid Dapples Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.